



Association nationale des Saint-Laurent de France

Délégation Générale

8, rue de l'Eglise – 34725 Saint-Félix-de-Lodez

Tél. 04 67 44 03 76 – 06 24 55 39 32

E-mail : saintlaurent.info@orange.fr

www.saintlaurent.info

Saint-Laurent-du-Var le 4 juillet 2018.

Mesdames et messieurs, membres de l'association nationale des Saint-Laurent de France,

Chers Amis,

Nous avons l'honneur de vous convier à participer à l'assemblée générale extraordinaire de l'association nationale des Saint-Laurent de France qui se tiendra le dimanche 19 août 2018 à Saint-Laurent-en-Gâtines (le lieu sera précisé à l'accueil).

Dans ce cadre et au préalable, il sera demandé à l'assemblée d'adopter les résolutions suivantes :

- Ne pas autoriser d'interventions particulières.
- Les réponses seront apportées aux questions présentées par un représentant officiel et unique de sa délégation ou par un intervenant mandaté par une délégation, munis d'un pouvoir ou procuration attribués dans les délais.
- Ne pourront participer aux votes que les représentants des délégations munis de leur pouvoir et si nécessaire d'une procuration maximum, suivant émargement de la feuille de présence. Ils recevront un panonceau « chiffré » correspondant à leur pouvoir et à leur procuration.

Ordre du jour :

1 - Rapport d'activité par le secrétaire ;

2 - Rapport financier de la trésorière et du vérificateur des comptes ;

3 - Présentation du bilan financier du 26^{ème} rassemblement de Saint-Laurent-de-Chamousset ;

4 - Rapport moral de la présidente;

5 - Modification des statuts :

Article 9 :

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 11 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se présenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.

- Il ne peut y avoir plus d'un représentant d'un même membre actif au sein du Conseil d'administration ;
- L'assemblée générale désigne parmi les membres de l'association nationale un président d'honneur qui siège au Conseil d'administration avec voix délibérante ;
- Le Conseil d'administration choisit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ;
- Le président doit être un maire ou un élu d'une commune de l'association nationale ou à défaut un autre membre du Conseil d'administration.
- Il faudra justifier de trois années consécutives de présence comme membre actif de l'Association nationale pour être élu membre du conseil d'administration.

Actuellement : on compte 11 membres siégeant au conseil d'administration (CA) :

- 10 membres du CA élus : Marie-France Corvest, Louis Nomdedeu, Chantal Rubin, Ginette Decultieux, Jocelyne Dersigny, Franck Esnouf, Laurent Garaté, Danielle Pineau, Bernard Augagneur, Josette Lo A TJon.
- 1 membre désigné comme président d'honneur - Jean-Pierre Lapeyre.

Ce qui ne correspond pas au texte des statuts, qui précise qu'il doit y avoir 11 membres élus.

Proposition de modification de la phrase :

- L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par **11 délégués élus pour 3 ans** et renouvelables par tiers.

Par :

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par **10 délégués élus pour 3 ans** et renouvelables par tiers.

6 - Renouveau du tiers sortant du conseil d'administration de l'association nationale.

Suivant l'article 9 des statuts : Tiers sortant : Laurent Garaté (rééligible) – Josette Lo Atjon (démissionnaire) - Louis Nomdedeu (rééligible) *(NB : toutes les candidatures sont à faire parvenir par écrit à la délégation générale avant le 29 juillet 2018).*

7 - Succession du vérificateur aux comptes :

Michel Raymond a fait savoir à l'occasion du dernier conseil d'administration en date du 31 mars 2017, qu'il souhaitait suspendre sa mission de vérificateur aux comptes (§ Lien n° 55 art.5). Dans l'attente de la désignation de son successeur à l'occasion de l'assemblée générale de 2018, il a accepté d'assurer cette mission sur les comptes de l'année 2017. *(NB : Toutes les candidatures sont à faire parvenir par écrit à la délégation générale avant le 29 juillet 2018. Il est précisé que les candidats devront être membres d'un Saint-Laurent différent de celui auquel appartiennent les membres qui siègent ou qui siégeront au conseil d'administration national.)*

8 – Réduction de la prestation d'Image Plus :

Un courriel en provenance de la trésorière nationale du début de l'année soulignait que la trésorerie de l'association nationale subirait une baisse des recettes de près de 3 000 €, liée en particulier au manque à encaisser des cotisations des Saint-Laurent: du Maroni, de la Cabrerisse, d'Andenay et sur-Mer.

Sensible à cette situation, Yvan Marcou, représentant Image Plus, société ayant en charge le suivi de l'association nationale dont le site Internet (Lien n° 53), a spontanément proposé une réduction du montant des prestations mensuelles. Le conseil d'administration, en remerciant Image Plus pour cette généreuse démarche, propose à l'assemblée générale de ramener le montant de cette prestation mensuelle de 1 000 € à 850 €.

9 – Devenir des commissions : Tourisme/Economie – Jeunesse/Vie associative.

Depuis 3 rassemblements les réunions des commissions ne sont plus programmées pendant nos rassemblements. La question posée est : Devons nous maintenir ces commissions ?

10 - Point sur le site Internet de l'association nationale et la page FaceBook ;

11 - Point sur les panneaux d'entrées de villes ;

12 - Point sur le calendrier des prochaines manifestations et réunions:

- Candidatures pour le 29^{ème} rassemblement 2019 (Celui de Saint-Laurent-Blangy étant annulé);
- Candidatures pour le 30^{ème} rassemblement 2020 ;
- Candidatures pour le 31^{ème} rassemblement 2021 ;
- Réunion du CA du 2^{ème} semestre 2018 ;
- Réunion du CA du 1^{er} semestre 2019 ;

13 - Présentation du 29^{ème} rassemblement 2019, si candidature ;

14 - Questions diverses : toute question qui doit faire l'objet d'une étude particulière devra parvenir à la délégation générale avant le 29 juillet 2018 ;

15 – Échange des cadeaux par les délégations.

Bien amicalement et à bientôt.

Destinataires : Les membres du Conseil d'administration, les membres associés, les membres actifs, leurs représentants référents et les responsables de différentes commissions.

N.B. : Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée générale extraordinaire, veuillez utiliser la procuration ci-jointe.

☞ Dossier suivi par Yvan Marcou
Délégation générale
8, rue de l'Eglise – 34725 Saint-Félix-de-Lodez
Tél : 04 67 44 03 76 – 06 24 55 39 32
Mail. saintlaurent.info@orange.fr

Marie-France Corvest
présidente



Association nationale des Saint-Laurent de France

-oOo- PROCURATION -oOo-

Procuration à l'usage des membres actifs de l'Association nationale des Saint-Laurent-de-France dans le cadre du ou des votes qui seront organisés à l'occasion de l'Assemblée générale du dimanche 19 août 2018 à 08h00 et qui se tiendra à Saint-Laurent-en-Gâtines.

Cette procuration doit parvenir à la délégation générale avant le 29 juillet 2018

Absent à l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2018 à Saint-Laurent-en-Gâtines,

Je soussigné M. – Mme

de Saint-Laurent-

donne procuration à M. – Mme

de Saint-Laurent-

pour me représenter et participer au(x) vote(s) de l'Association nationale des Saint-Laurent de France.

Seul les représentants des membres actifs ayant signé la feuille d'émargement sont autorisés à participer au(x) vote(s) avec leur pouvoir et une seule procuration.

Fait à : le :

Signature accompagnée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Signature